



Le mot du maire

Et si l'on commençait l'année par un mensonge ?

Oh non pas un de ceux qui depuis deux ans ont rythmé le cours de la pandémie du Covid19. Non, un joli mensonge, un de ces mensonges d'artiste qui puissent embellir notre vie.

Vous savez comme pour le Père Noël ou pour un conte comme dans le Petit Prince de Saint Exupéry, là où le mensonge est de rigueur. Sauf que j'ai choisi de vous parler d'une histoire vraie.

Nous sommes en novembre 1923 à Berlin. Tous les jours, Franz Kafka va se promener au parc avec Dora sa jeune fiancée polonaise. Un jour, il y rencontre une petite fille en pleurs, Ingrid.

Si cette jolie petite fille est aussi triste, c'est parce qu'elle a égaré sa poupée adorée.

Alors, Franz lui dit que sa poupée va bien, qu'elle est juste... partie en voyage. Comment le sait-il ? Parce qu'elle le lui a écrit tout simplement, pour qu'il puisse expliquer à sa petite propriétaire, qui ne sait pas encore lire, qu'elle va bien. Promis juré, demain il lui apportera la lettre ! Rendez-vous est pris au parc pour le lendemain où il apportera une première lettre de la poupée disant "s'il vous plaît ne pleurez pas. J'ai fait un voyage pour voir le monde. Je vous écrirai mes aventures."

Et voilà comment durant trois semaines, l'écrivain va s'appliquer à écrire des missives destinées à la petite Ingrid racontant la vie de cette poupée qui a été "prise d'une irrésistible envie de voyager", juste pour grandir et voir le monde. A chaque rendez-vous, Kafka a lu les lettres de la poupée soigneusement écrites avec ses aventures et des conversations que la jeune fille trouvait adorables.

Et puis, Franz Kafka malade et devant quitter Berlin, ramena la poupée qui était revenue (en fait il en avait acheté une). "Mais ça ne ressemble pas du tout à ma poupée", dit la fillette.

Kafka lui lu alors une dernière lettre dans laquelle la poupée écrivait : "Mes voyages m'ont changée." La petite fille a étreint la nouvelle poupée et l'a ramenée heureuse à la maison

Emporté par la tuberculose, Kafka mourut quelques mois plus tard. Plusieurs années après, la fillette devenue adulte trouva une lettre à l'intérieur de la poupée. Dans la petite lettre signée par Franz Kafka, il était écrit: "Tout ce que vous aimez sera probablement perdu, mais à la fin, l'amour reviendra d'une autre manière."

C'est une histoire vraie que Max, le meilleur ami de Franz Kafka, et Dora Diamant son amoureuse polonaise, ont rapporté dans leurs Mémoires.

Bien sûr, tout est basé sur le mensonge, mais un petit mensonge de rien du tout... un mensonge pour nous rendre meilleur, et nous tenir plus près des autres.

C'est ce type de message qui, surtout dans les circonstances actuelles, rend la vie plus humaine, plus supportable, pleine d'espoir et de rêves.

Je vous souhaite en mon nom, en celui du Conseil Municipal et au nom du personnel municipal, une année de bonheur retrouvé, de santé florissante et de rêves réalisés pour vous et vos familles.



Le recensement de Thonac s'effectuera du 20 janvier au 19 février 2022.
Votre participation est rendue obligatoire par la loi, mais c'est avant tout un devoir civique simple et utile à tous.

Madame Odile LOPEZ sera votre agent recenseur.
Elle est tenue au secret professionnel et sera munie d'une carte officielle.

Merci de lui réserver le meilleur accueil en suivant les règles sanitaires prescrites :

- Interdiction de faire entrer l'agent recenseur chez vous
- Port du masque obligatoire
- Respect de la distanciation sociale

Le recensement, comment ça marche ?

Deux possibilités pour se faire recenser :

- Questionnaire en ligne : mode de collecte à privilégier qui garantit la confidentialité de vos réponses.
- Questionnaire papier, si vous ne pouvez pas répondre par internet.

1 – Vous pouvez vous faire recenser en ligne à partir du 20 janvier sur le site :

www.le-recensement-et-moi.fr

Vos codes confidentiels de connexion seront déposés dans votre boîte aux lettres le 20 janvier par votre agent recenseur. Réponse au plus tard le 23 janvier.

2 – Si vous préférez utiliser le questionnaire papier, votre agent recenseur le déposera dans votre boîte aux lettres ou vous le remettra en main propre.

Vos réponses sont strictement confidentielles. Elles seront remises à l'Insee pour établir des statistiques rigoureusement anonymes conformément aux lois qui protègent votre vie privée.

Le recensement est gratuit : ne répondez pas aux sites qui vous réclameraient de l'argent.

Pour tous renseignements complémentaires, n'hésitez pas à joindre
Laurence Vallée, Coordinatrice Recensement, au 06 31 36 39 21
ou la mairie au 05 53 50 79 81

NB : Afin de faciliter la tournée de l'agent recenseur, merci de bien vouloir vérifier que votre nom soit apposé sur votre boîte aux lettres et, si ce n'est déjà fait, d'y fixer votre numéro de voie (ou à proximité) avant le 20 janvier.

Nous rappelons aux personnes concernées qu'il leur revient de retirer leur numéro d'adressage à la mairie.

PPRI

L'enquête publique en vue de la révision du Plan de Prévention du Risque Inondation de la rivière Vézère (PPRI) s'est tenue du 14 octobre au 13 novembre 2021.

La commission d'enquête a rendu ses conclusions et avis motivé le 13 décembre 2021.

92 observations écrites ont été transcrites durant la procédure, dont 7 pour la commune de Thonac. Sur ces observations Thonacoises, 6 ont eu un avis défavorable de la commission d'enquête et le 7^{ème} la mention "pris note".

Parmi les observations, 24 (soit 26%) concernent les campings. L'avis de la commission est "question juridique" pour 7 cas, "avis défavorable" pour 15 cas et "avis favorable" dans 2 cas.

Il est singulier de constater que les seuls avis favorables concernent pour l'un notre députée et pour le second la lettre des 6 parlementaires de la Dordogne !

Au cours de cette enquête le commissaire se devait de recueillir l'avis des Maires de chaque commune concernée. Voici ce qu'il a noté pour Thonac :

"Monsieur Christian Garrabos entendu le 13 novembre lors de la permanence estime c'est la mort de nos villages dans la vallée :

Sur le plan économique avec l'impossibilité de créer ou même agrandir un commerce, avec l'impossibilité de créer des gîtes en restaurant le bâti ancien ;

Sur le plan esthétique avec la dégradation des villages avec des ruines qui risquent de se multiplier.

Il estime qu'il ne faut pas se mobiliser seulement pour les campings (9 dans la vallée de la Vézère) mais qu'il faut aussi se préoccuper de la population de cette vallée. "

En dépit des nombreuses remarques, observations et réticences à l'égard de ce projet, la commission d'enquête estime que son application ne peut pas être contestée et en conclusion a émis un avis favorable.

(Le rapport complet est disponible et consultable en Mairie)

ANECDOTE HISTORIQUE

En 1900, un mariage qui coûte cher...

Marguerite Lafarge a 22 ans en 1899 et vit chez ses parents cultivateurs à la Pagézie* lieu dit de la commune de Thonac. Elle souhaite épouser François Champeimont originaire de Valojoux.

Seulement voilà qu'au moment de réunir les documents nécessaires au mariage, elle constate qu'elle n'a jamais été inscrite sur les registres d'état civil de la commune de Thonac et qu'elle n'a donc aucune existence légale !

Face à cette situation, (absence d'acte de naissance), la seule solution est d'obtenir un acte de notoriété pour suppléer son acte de naissance.

Les démarches nécessitent l'intervention du Juge de Paix de Montignac avec comparution de 7 témoins, la nomination d'un Juge commissaire, l'avis du Procureur de la République et l'homologation des décisions par le Tribunal d'Instance de Sarlat.

La transcription de cette affaire figure au Registre d'état civil de la commune et a nécessité 5 pages d'une belle écriture calligraphique...

Qu'importe, les tourtereaux ont pu convoler en janvier 1900, comme l'atteste aussi le Registre d'état civil de Thonac.

Ce qu'il nous apprend également, c'est que cette affaire a coûté à Marguerite Lafarge en frais de tribunaux 3 francs et 75 centimes payés à Montignac et 9 francs et 38 centimes payés à Sarlat : une peccadille...sauf que cela représente pour aujourd'hui environ 1500€ et 3700€ ...

*orthographe utilisée dans les textes originaux. La mention "aux pagézies" figure aussi une fois dans le texte.

QUOI DE NEUF A L'ECOLE:

Jeudi 18 Novembre, nous sommes allés à la salle des fêtes pour assister au spectacle du Lébéro. Le conteur nous a raconté une histoire de chevaliers de son village qui se battaient.

Ensuite, avec des chaussures, il nous a mimé le conte du Petit Chaperon Rouge. Enfin, en utilisant des bouteilles de parfum, des verres en Cristal, nous avons écouté la chanson de la Princesse Dior et du Prince.

Ce spectacle nous a beaucoup plu !!



SPECTACLE EGLISE DE THONAC 11 DECEMBRE:

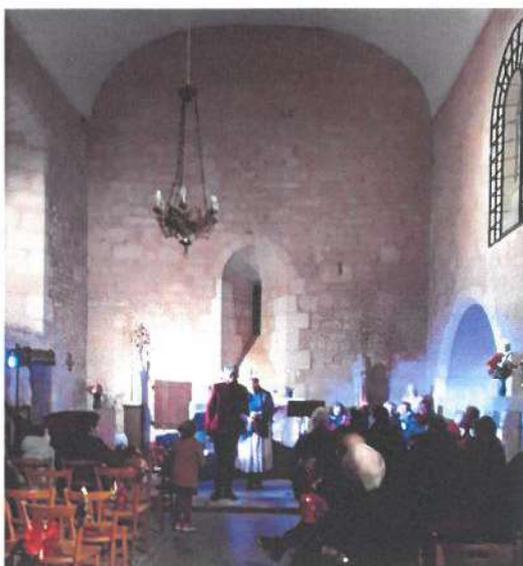
Le 11 décembre dernier, Culture, Traditions et Patrimoine de Thonac a invité les solistes de la compagnie Estival et la chorale de St Avit à nous faire chanter Noël avec le spectacle "La nef de Noël".

Ce spectacle avait pour but de faire revivre la tradition des chants de Noël et recréer du lien social. Les participants, chanteurs comme spectateurs ont été ravis de se rassembler en l'église de Thonac.

L'association La Cagette Thonacoise s'est joint à nous et a proposé ses produits locaux. Nous avons pu aussi partager un moment de bonne humeur avec le vin chaud traditionnel.

Culture, Traditions et Patrimoine de Thonac, remercie les membres de La Cagette Thonacoise, le diocèse et la mairie de Thonac d'avoir pu organiser cette manifestation.

Nous souhaitons une très bonne année à tous les Thonacoises et Thonacois et vous espérons à bientôt.





L'équipe de **LA CAGETTE THONACOISE** vous présente tous ses meilleurs vœux pour 2022, en espérant vous voir de plus en plus nombreux à nos distributions du jeudi !

Déjà six mois que l'association a vu le jour et nous avons envie de partager avec vous quelques temps forts de cette année écoulée :

Ouverture de la Cagette
à la salle des fêtes de Thonac
en juillet



Le marché hebdomadaire
au château de Losse en août

Le marché de la Sainte Catherine
à Montignac en novembre



et notre participation au spectacle organisé par Culture, Traditions et Patrimoine en décembre.
Merci à la mairie et au château de Losse de mettre leurs beaux espaces à notre disposition !

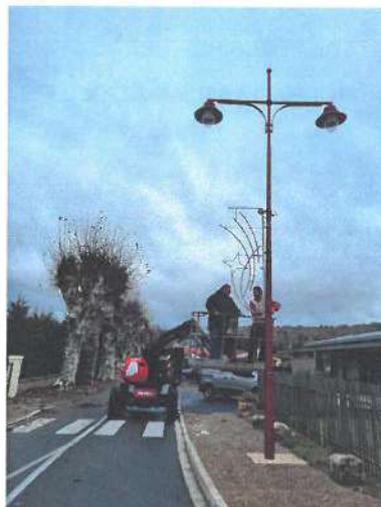
DECORATION DE NOEL:

Ce dimanche matin du 28 novembre a été l'occasion pour le conseil municipal, les membres du comité des fêtes et ceux de l'association de cultures et patrimoines de se retrouver afin de décorer le bourg de notre village pour les fêtes de Noël.

A la l'aide d'une nacelle et du tracteur l'opération s'est déroulée dans la bonne humeur et l'efficacité.

Comme d'habitude ce moment de convivialité s'est achevé autour d'un verre pour se réchauffer...

Merci à tous....



DELIBERATIONS DES PRECEDENTS CONSEILS MUNICIPAUX

CONSEIL MUNICIPAL DU 5 OCTOBRE 2021

DELIBERATION RECTIFICATIVE POUR ERREUR MATERIELLE – DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET COMMUNE

ACQUISITION DE TERRAIN – PARCELLES N° D1048 ET D1050

ACQUISITION DE TERRAIN – PARCELLES N° D271 ET D272

ECHANGE DE TERRAIN – PARCELLE C201

ADHESION A UN GROUPEMENT DE COMMANDE POUR LA REALISATION D'ESPACES DE PRE-COLLECTE DES DECHETS

RETRAIT DE LA DELIBERATION ACCORDANT UNE SUBVENTION AU COMITE DES FETES

SUBVENTION A L'ASSOCIATION « LA CAGETTE THONACOISE »

TARIFS CONCESSIONS CIMETIERE ET COLUMBARIUM

TARIFS SALLE DES FETES – PARTICULIERS THONACOIS ET EXTERIEURS – ASSOCIATIONS THONACOISES ET EXTERIEURES – SEMI-NAIRES ET REUNIONS

APPROBATION DE LA MODIFICATION DES STATUTS DU SIVOS DE LA VALLEE DE LA VEZERE

DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET ASSAINISSEMENT

DEMATERIALISATION DES AUTORISATIONS DU DROIT DES SOLS (ADS) – GUICHET DEMATERIALISE POUR LES COMMUNES DE cart@ds

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 NOVEMBRE 2021

CREATION D'UN BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT

PAR DELIBERATIONS DU 05 OCTOBRE 2021, LE CONSEIL MUNICIPAL A APPROUVE L'ACHAT DE TERRAINS AINSI QUE LE RECOURS A UN EMPRUNT POUR L'ACQUISITION DESDITS TERRAINS.

LE BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT RETRACERA TOUTES LES ECRITURES COMPTABLES ASSOCIEES A CETTE OPERATION D'ACHAT, D'AMENAGEMENT ET DE VENTE DE LOTS A BATIR.

AVANCE REMBOURSABLE DU BUDGET PRINCIPAL VERS LE BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT

DM 2 – DECISION MODIFICATIVE N° 2 – BUDGET DE LA COMMUNE

Section investissement

020 (dépenses imprévues)	- 4 100.00 Euros
27638 (créances immobilisées – autres groupements)	+ 4 100.00 Euros

PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE POUR L'EXERCICE 2020

DELIBERATION PORTANT CREATION D'EMPLOI D'AGENT RECENSEUR

CONSTRUCTION D'UN COLUMBARIUM – CIMETIERE COMMUNAL : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FEC (FONDS D'EQUIPEMENT DES COMMUNES) – CONSEIL DEPARTEMENTAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2021

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE LOCATION A TITRE PRECAIRE – REZ DE CHAUSSEE PRESBYTERE

RENOUVELLEMENT DE L'ADHESION AU CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES PROPOSE PAR LE CENTRE DE GESTION DE LA DORDOGNE.

CONVENTION D'ADHESION AU POLE SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL DU CENTRE DE GESTION DE LA DORDOGNE

SIGNATURE DE LA CONVENTION ENTRE L'ATD ET LA COMMUNE POUR L'ASSISTANCE TECHNIQUE EN MATIERE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DES EAUX USEES DOMESTIQUES

CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE:

A l'occasion de cette cérémonie, nombreux sont les thonacoises et thonacois qui sont venus rendre hommage à nos morts pour la France.

Avec notre maire au micro, nous avons pu écouter l'histoire de trois de nos compatriotes thonacois (DELBOS Marcel et Léon ainsi que VIEILLESCAZES André) tombés pour la patrie.

A la suite d'une minute de silence, de la sonnerie aux morts et de la Marseillaise nous nous sommes tous rendus à la salle communale pour un verre de l'amitié dans le respect des gestes barrières.

Encore un grand merci à tous pour votre présence et plus particulièrement à notre porte drapeau.



COLOMBARIUM:

Notre colombarium est installé depuis fin novembre et dorénavant à votre disposition si vous désirez acquérir une concession.

Plusieurs membres du conseil municipal se sont occupés de cette installation, il ne reste plus qu'à peindre le mur à l'arrière de celui-ci.

3 emplacements sur 6 sont d'ores et déjà réservés.



ACHAT DE TERRAINS JOUXTANTS LA SALLE DES FETES:

A l'ordre du jour depuis de nombreuses années, l'achat des parcelles de terrain cadastrées D1048 et D1050 contiguës à la salle des fêtes de Thonac et qui constituent un ensemble de 878m² est en cours par la commune.

Un accord amiable avec les propriétaires a permis la signature au mois de décembre d'un compromis de vente.

ORDURES MENAGERES:

L'opération d'installation des nouveaux containers semi-enterrés devrait se dérouler courant février sur la place de l'école.

Ce point de collecte sera à terme le seul sur le territoire de la commune.

Au regard du nombre grandissant d'incivilités et de dépôts abusifs de déchets en tous genres l'installation d'une caméra suivra sûrement courant d'année;

Nous vous rappelons que nous désirions conserver le système actuel de collecte avec plusieurs points mais toutes les décisions ne nous appartiennent pas et l'augmentation des tarifs nous a poussés à centraliser sur notre place de l'école.

En espérant que vous puissiez nous comprendre que les thonacois et les habitants des autres communes puissent tout faire pour respecter les règles.

Merci d'avance,

DEFIBRILLATEUR:

Notre défibrillateur est en place et fonctionne maintenant depuis le mois de novembre.

Une formation sera dispensée aux élus de votre commune.

En admirant les décorations de Noël à la salle communale vous avez dû remarquer son emplacement à l'abri près des toilettes publiques.



NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE RESPONSABLE DE PUBLICATION : HAROLD ECLAIRCY

CONTACT MAIRIE: 05.53.50.79.81

COURRIEL : mairie.thonac@wanadoo.fr

PERMANENCE DU MAIRE: LUNDI 9H-12H 14H-17H OUVERTURE DE LA MAIRIE: MARDI 9H-12H 14H-16H, JEUDI 9H-12h 14H-18H, VENDREDI 9H-12H